

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 28 avril 2026

<p>Nombre de membres :</p> <p>Afférents au Conseil d'administration : 17</p> <p>En exercice : 17</p> <p>Date de convocation : 20 avril 2026</p> <p>Date d'affichage : 20 avril 2026</p>	<p>L'an deux-mille-vingt-six et le vingt-huit avril à dix-huit heures quinze, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Dufour, Président.</p> <p>Présents : Mme Nawel BENSETTI (pouvoir reçu de M. Jouany) ; Mme Hélène AILLOS (pouvoir reçu de Mme BLANCO LIQUIÈRE) ; Mme Nawal LAGHZAoui (pouvoir reçu de M. de Lagarde) ; Mme Brigitte VERGNES (pouvoir reçu de M. Dufour) ; Mme Josiane MENU AMIEL ; Mme Nathalie NOUVEL ; Mme Annie CAVAILLÈS ; Mme Armande FAGES ; Mme Josiane QUARIN ; Mme Marie-Ève DARNAUD ; M. Alfred KROL ; Mme Hélène MALAQUIN ; Mme Fatima-Zahra PLANTEROSE QUATABOU</p> <p>Absents représentés : M. Thierry DUFOUR (pouvoir donné à Mme Brigitte Vergnes) ; Mme Caroline BLANCO LIQUIÈRE (pouvoir donné à Mme Aillos) ; M. Claude JOUANY (pouvoir donné à Mme Bensetti) ; M. Vincent DELAGARDE (pouvoir donné à Mme Laghzaoui)</p> <p>Secrétaire : Mme Nawel BENSETTI</p>						
<table border="1"><tr><td>Présents : 13</td><td>Abstention : 2</td></tr><tr><td>Représentés : 4</td><td>Votes pour : 15</td></tr><tr><td>Votants : 17</td><td>Votes contre : 0</td></tr></table>	Présents : 13	Abstention : 2	Représentés : 4	Votes pour : 15	Votants : 17	Votes contre : 0	
Présents : 13	Abstention : 2						
Représentés : 4	Votes pour : 15						
Votants : 17	Votes contre : 0						

DEL.CCAS N°2026-06 : adoption du compte de gestion 2025

Madame la vice-présidente informe le Conseil d'Administration que le compte de gestion 2025, établi par le Trésorier, est conforme au compte administratif 2025 du CCAS.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, **décide à la majorité**

- d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2025.
- de mentionner que la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

**La secrétaire de séance
Madame Nawel BENSETTI**

**Le Président du CCAS de Puygouzon,
Monsieur Thierry DUFOUR**

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 2 : M^{mes} Josiane MENU-AMIEL et Nathalie NOUVEL